



Relevé de décisions – réunion n°10

12/09/24

Présents : Charlie H, Romain M, Jean-Yves LB, Anne-Laure J, Vincent LBI, Sophie C, Céline B, Xavier B, Vincent LBe, Valérie LB, Erwan M

Excusé : Thibaud C, Matthieu M, Gauthier B, Olivier T

La séance est ouverte à 18h15.

Décision n° 2024-33 :

Vincent LBI présente une synthèse de l'organisation du vide-grenier, qui s'est tenu le 18/08 et a été un franc succès mais particulièrement éprouvant. Principaux résultats : 5600 entrées, 197 exposants, bénéfice > 9000€. Il souligne le manque flagrant de bénévoles : 10 présents le samedi, 20 le dimanche soit une dizaine de « manquants » environ dont 2 pour le démontage. La participation du comité des fêtes a été déterminante, ainsi que celle des séniors, qui se sont bien mobilisés. Pas de participation des joueurs/parents de l'école de foot (mais certains étaient exposants et satisfaits) ni des vétérans hormis Olivier T.

Le Président réitère ses félicitations et remerciements pour cette belle réussite et indique qu'une sortie kayak est organisée le 16/09 en récompense de la mobilisation des adhérents, et que des bons d'achat Etapas vont être distribués aux membres du comité des fêtes.

Décision n° 2024-34 :

La saison a repris et un état des lieux est fait sur l'encadrement des catégories. La difficulté concerne actuellement la catégorie U11, compte tenu du revirement de situation en U13. A date, les encadrants (badennois) sont :

- U7 : Pierrick G
- U9 : Matthieu M
- U11 : Denis B et Sébastien J
- U13 : Daniel T, Bertrand R et Nollan B
- U14 : Anthony G et Noa P
- U15 : Gérard L
- U16-U17 : Vincent LBe, Lucas G, Ronan B
- Séniors : Charlie H, Bruno C
- Vétérans : Olivier T, Gauthier B
- Féminines : 0 (Magali n'a pas renouvelé son mandat)



Des discussions sont en cours pour intégrer un 3^{ème} éducateur avec les U7-U9 (dont l'effectif est en augmentation), plus un avec les U11 afin d'assurer la continuité hebdomadaire des entraînements du mercredi. La reprise des séances spécifiques « gardiens » est prévue.

Le Conseil se félicite de la participation de nouveaux encadrants, notamment pour l'école de foot. Un soutien à Charlie auprès des séniors A est également souhaité. Deux parents ont manifesté leur intérêt.

Dès finalisation, l'organigramme sportif sera transmis à Anne-Laure pour mise à jour sur le site.

Décision n°2024-35 :

Une bourse d'échange va être organisée au niveau de l'école de foot afin de proposer un troc d'équipement sportifs peu usagés au profit des plus jeunes joueurs. Céline B propose de s'en occuper avec un parent référent.

Décision n° 2024-36 :

La réhabilitation des anciens vestiaires a débuté, avec l'installation de portes grillagées. Il s'agit d'un premier niveau de sécurisation, mais probablement assez faible. Comme prévu lors des échanges avec les élus, le club assurera l'aménagement des locaux, la fourniture de matériel étant promise par la municipalité. Après discussion, il est décidé :

- D'aménager les locaux en les sectorisant (école de foot / GJ / séniors / vétérans / féminines), ce qui permettra de mieux ranger et responsabiliser les utilisateurs (une dotation de matériel par catégorie est prévue)
- De demander aux services techniques de compléter les travaux avec
 1. La sécurisation complète des murs
 2. La démolition des cloisons
 3. La mise hors d'air des locaux
 4. L'installation d'un éclairage

Décision n° 2024-37 :

Une commande de ballons (et de maillots pour les équipes U15 et U17) est en cours auprès de l'équipementier du club. Cette commande sera complétée par du matériel d'entraînement proposé par Charlie la saison dernière. Le Conseil valide les propositions suivantes :

- échelles de motricité
- piquets simples + piquets mannequin
- élastiques de résistance
- mini buts (pliables) : il sera demandé au joueurs d'être particulièrement vigilants quant à leur utilisation
- caméra numérique : elle sera destinée à toutes les équipes. Un référent chargé de son stockage et de son entretien pourra être désigné.



Le capteur de statistiques et les maillots d'échauffements seniors n'ont pas été retenus pour cette saison.

Décision n° 2024-38 :

Il est constaté un grand désordre dans le rangement des maillots dans la remise du club house. Il va être demandé à chaque entraîneur de remettre de l'ordre et de respecter l'agencement mis en place la saison dernière. Chaque entraîneur sera également invité à faire compléter sa trousse de soins auprès des référents médicaux.

Décision n° 2024-39 :

Il a été remonté et constaté des problèmes d'attitude de la part de quelques joueurs U17. Pour rappel, l'effectif est insuffisant pour constituer une équipe autonome. Après concertation des coaches du GJ, il est décidé de fusionner le groupe U16-U17 et d'inscrire en championnat une équipe U 16 + 1 équipe U17 complétée de joueurs U16. Certains joueurs U17 ont fait état de leur refus de jouer avec des joueurs U16. D'autres ont indiqué qu'ils souhaitent jouer avec l'équipe senior « sinon rien ».

Il est rappelé que l'état d'esprit prime sur toute autre considération dans notre association.

Le signal envoyé par ces joueurs est donc très mauvais. Il est rappelé également que de l'avis unanime, chacun (parent, dirigeant, entraîneur) s'accorde à dire que l'évolution régulière en catégorie senior n'est pas souhaitable (risque de blessure). En conséquence, le Conseil réaffirme l'engagement d'une équipe U17 « mixte » en championnat et récuse les demandes d'intégrer l'effectif senior. A noter qu'un double surclassement pourra cependant être proposé à 3 joueurs afin de participer ponctuellement à quelques rencontres senior.

Décision n° 2024-40 :

Pour rappel, le renouvellement de licence n'est pas automatique, et nécessite l'accord du club. Pour cette saison, les demandes de 3 joueurs (1 senior + 2 vétérans) font malheureusement l'objet d'une remise en question, compte tenu de problèmes de comportement et d'attitude.

Concernant xxxxx, après entretien avec le coach et le Président et compte tenu des garanties affirmées, il a été décidé le renouvellement de la licence joueur.

Concernant xxxxx, après exposé des faits reprochés et débat en Conseil d'Administration (+ avis des coaches), il a été décidé à l'unanimité le renouvellement de la licence joueur, compte tenu de son histoire avec le club. Une éventuelle demande de licence dirigeant sera cependant refusée.

Concernant xxxxx, un problème d'attitude envers le club en général a été dénoncé, ainsi que les nombreux retours négatifs de joueurs et dirigeants. Après entretien avec la secrétaire puis débat en Conseil d'Administration (+ avis des coaches), il a été décidé à la majorité le renouvellement de la licence joueur, sous réserve d'un changement notable de comportement. Un entretien avec le Président sera nécessaire.



Décision n° 2024-41 :

Il est rappelé le montant de la licence vétérans (100€) et ce qu'elle comprenait en terme de prestations offertes par le club. Sur demande des responsables de la buvette, qui font part de quelques difficultés d'organisation et surtout de l'incompréhension de joueurs séniors, un encadrement des horaires du pot de fin de match est accordé. La buvette ouvrira donc à 13h30 lors des matchs à domicile l'après-midi.

Par ailleurs, est déploré le manque de solidarité envers le groupe séniors d'un noyau de joueurs vétérans. Ce problème sera abordé avec les joueurs concernés.

Décision n° 2024-42 :

Le club a été sollicité par le président de l'US Ploeren pour envisager l'engagement en championnat d'une équipe sénior B en entente. Cette saison, nos 2 clubs ont inscrit chacun 2 équipes. Ce sujet devra être remis à l'ordre du jour en fin de saison pour préparer la suivante.

Décision n° 2024-43 :

Anne-Laure fait un point sur son travail de communication. Elle réitère sa demande de recevoir suffisamment de photos et communiqués, ainsi que de disposer idéalement d'un référent par catégories. Elle sera juge du contenu à diffuser.

Le RIB du club sera mis en ligne afin de faciliter le règlement des licences.

À noter un problème avec l'ancien compte Facebook du club qu'elle ne parvient pas à désactiver.

Lucas G sera sollicité pour continuer à éditer chaque fin de semaine l'affiche du week-end.

Valérie signale que la mairie met à disposition un photocopieur couleur associatif au CCAS.

Décision n° 2024-44 :

Jean-Yves LB fait part de l'état de dégradation des tablettes, quasiment inutilisables. Le bureau rappelle que 2 tablettes neuves sont à disposition des entraîneurs depuis la saison dernière, mais qu'un problème de configuration persiste. Erwan M et Anne-Laure J vont se pencher sur le sujet.

Décision n° 2024-45

La mairie ayant déposé plainte suite à l'effraction constatée au mois d'août, il va donc être possible de transmettre les justificatifs nécessaires à l'assureur Groupama.



Décision n° 2024-46 :

Un problème de connexion empêchant de consulter la messagerie officielle du club est remonté. Céline va contacter le District pour y remédier.

Décision n° 2024-47 :

Suite à sollicitation de l'US Arradon, il a été décidé de ne pas confier de jeu de clés du stade. La bonne coordination des entraîneurs badennois et arradonnais devrait éviter tout problème.

Décision n° 2024-48 :

La soirée partenaires et bénévoles aura finalement lieu le 02/10/24.

Décision n° 2024-49 :

Nous avons reçu 10 place pour le match Rennes – Lens du 22/09. Ces places seront proposées en priorité aux nouveaux arrivants dans l'encadrement de catégories, ainsi qu'aux bénévoles du vide grenier.

Décision n° 2024-50 :

Erwan fait part de ses notes prises lors de l'Assemblée Générale du district, et indique que l'inauguration de ses nouveaux locaux aura lieu le 19/10.

Décision n° 2024-51 :

Concernant la formation des éducateurs, le processus de certification court jusqu'en 2027. Le président rappelle la volonté du club de d'engager plusieurs éducateurs dans un parcours de formation cette saison. Un référent pourrait/devrait être désigné.

Le conseil accueille en fin de séance Madjid Hanaizi, sur l'invitation du Président, qui réside désormais sur la commune de Baden et souhaite s'investir dans le club. Après présentations réciproques, le conseil le remercie pour ses manifestations d'intérêt et propose de l'intégrer progressivement aux activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire

Céline Barège

Le Président

Xavier Barège

